



DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2022

OBJET : SCI ELAD– Attribution aide à l'immobilier d'entreprises du secteur touristique		
Nombre de Conseillers	Votes	Numéro de délibération
En exercice : 70 Titulaires présents : 43 Suppléants présents : 5 Procurations : 14	Pour : 62 Contre : 0 Abstentions : 0	2022-DL-116

L'an deux mille vingt-deux le vingt-deux septembre à 17 heures le Conseil Communautaire de cette Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Fernan à Pamiers en session ordinaire sous la **présidence de Monsieur Alain ROCHET**.

Date de la convocation : 16 septembre 2022

MM S. AUDIBERT – M. AUGERY - S. BAYARD – H. BENABENT – J. BERGE - C. BERNARD – J. BLASQUEZ – N. BORIES - M. CALLEJA – P. CALLEJA – R. CAMPOURCY – E. CANCEL – JC. CID – JC. COMBRES – D. COURNEIL – J. CRESPIY – J. DEJEAN – C. DESCONS – M. DOUSSAT - M. GOULIER – J. IZAAC – M. LABEUR – C. LAFONT – F. LAGREU-CORBALAN – M. LE LOSTEC – G. LEGRAND – J.-L. LUPIERI - L. MARETTE – D. MEMAIN – J. PAGLIARINO – F. PANCALDI – JE. PEREIRA - E. PUJADE – P. QUINTANILHA - X. RAGARU – M. RAULET – S. ROBERT - A. ROCHET – A. SANCHEZ – C. SANS – B. SEJOURNE – F. THIENNOT – S. VILLEROUX – D. BELONDRADE – M. D'ANGELO - G. SARRAIL – D. SEGUELA – S. FERNANDES-CAZAL

Nous avons les procurations de :

Fabrice BOCAHUT à Michel RAULET
 Geneviève LELEU à Roland CAMPOURCY
 Martine GUILLAUME à Sandrine AUDIBERT
 Michèle BARDOU à Pauline QUINTANILHA
 Yannick JOUSSEAUME à Bernard SEJOURNE
 Géraldine PONS à Michel LABEUR
 Jean-Marc SOULA à Daniel COURNEIL
 Monique DUPRE-GODFREY à Martine LELOSTEC
 Denis PRAS à Philippe CALLEJA
 Max BELLINI à Jean Claude COMBRES
 Jean-Louis BOUSQUET à Louis MARETTE
 André TRIGANO à Françoise LAGREU-CORBALAN
 Anne LEBEAU à Gérard LEGRAND
 Xavier FAURE à Jean-Christophe CID

Excusés : Philippe VIDAL ; Geneviève LELEU

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Emmanuel PEREIRA



Monsieur le Président rappelle la compétence exercée par la Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées en matière de développement économique et touristique, et notamment la délibération n°2019-DL-094 qui prévoit l'instauration d'un régime d'aide destiné aux structures touristiques et tenant compte des nouvelles conditions de soutien aux EPCI délibérées par le Conseil Départemental le 24 juin 2019.

Dans ce cadre est présenté le projet de création de meublés sur la commune de Saverdun. M. et Mme BALLESTER, représentants de la SCI ELAD sont actuellement propriétaires d'un restaurant la Grignothèque dans le centre de Saverdun. Dans la continuité de ce restaurant le couple a acquis une maison (octobre 2021) afin de développer leur projet d'immobilier touristique.

Ce projet consiste en la création de 3 meublés (visant une qualification 3 étoiles) commercialisable au printemps 2023 :

- Deux studios avec une cuisine de 21 m² chacun
- Un meublé de tourisme de 41 m²

Par ailleurs la création d'une épicerie et d'une cave à vin est prévue au rez-de-chaussée.

La capacité totale d'accueil visée est de 8 personnes. En complément de ces appart 'hôtel, M. et Mme BALLESTER proposeront des formules déjeuner et repas aux clients.

Les tarifs sont compris entre 80 € et 120 € la nuitée.

Au niveau de l'étude de marché, la clientèle potentielle se compose de :

- La clientèle d'affaires (commerciaux, chef d'entreprises et entreprises locales)
- La clientèle touristique de passage
- La clientèle de proximité

La durée moyenne de séjour est de 2 nuits

Afin de mettre en place ce projet, les investissements nécessaires sont :

- Installation de climatisation
- Travaux d'électricité
- Réhabilitation de la plomberie
- Réfection de l'escalier
- Peinture
- Création de salle d'eau et de salle de bain

Pour cela, la SCI ELAD sollicite une subvention auprès de la collectivité afin de financer son projet d'investissement. L'assiette éligible considérée est de 129 938 € HT aux regards de nos conditions d'éligibilités.

Le taux retenu est de 20% au lieu de 30% qui est le taux maximum auquel aurait pu prétendre le projet, Saverdun se trouvant dans le zonage AFR, comme le prévoit la délibération 2019-DL-094 portant sur le régime d'aide à l'immobilier d'entreprise du secteur touristique.

En effet, la cible étant à 70% du tourisme d'affaires (1 à 2 nuitées), les réelles retombées sur les activités touristiques du territoire (visites du patrimoine de la communauté de communes, activités de loisirs, de plein air et de nature) sont minorées.

Ainsi, le financement de l'opération d'investissements se définit comme suit :

Financeurs	Montant	Taux
Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées	25 987.65 €	20%
Autofinancement et autres subventions	103 950.35 €	80%
Total	129 938 €	100%



Monsieur le Président propose que la Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées :

- décide d'allouer une aide financière à la SCI ELAD à hauteur de 25 987.65 € pour le projet de création de meublés sur la commune de Saverdun.
- décide de déléguer au Conseil Départemental de l'Ariège l'octroi de la totalité de l'aide attribuée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées ;

Vu la délibération de la Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées n°2019-DL-094 du 26 septembre 2019 relative à la réactualisation du régime d'aide à l'immobilier d'entreprise du secteur touristique et délégation totale de l'octroi des aides au Conseil Départemental de l'Ariège ;

Vu l'exposé de Monsieur le Président ;

Le Conseil,

Après en avoir délibéré,

Article 1 : APPROUVE l'attribution d'une aide financière à la SCI ELAD à hauteur de 25 987.65 € pour le projet de création de meublés sur la commune de Saverdun.

Article 2 : DECIDE de déléguer au Conseil Départemental de l'Ariège l'octroi de la totalité de l'aide attribuée.

Article 3 : AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la présente.

Le Secrétaire de séance



Jean-Emmanuel PEREIRA

Le Président



Alain ROCHET

Date de mise en ligne sur le site internet (<https://ccpap.fr/>) : 4-10-2022

